

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Membres               | 7 |
| Présent(s)            | 6 |
| Audio/visioconférence | 0 |
| Représenté(s)         | 1 |
| Quorum                | 5 |

### SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2026

- Présents au siège : Madame Chantal CUTAJAR, Présidente du Conseil d'administration, Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Antoine BREINING, Monsieur Luc GILLMANN, Madame Nadia MONKACHI et Madame Elodie STEINMANN
- Excusé : Monsieur Jean-Baptiste MATHIEU (procuration à Madame Chantal CUTAJAR)
- Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

---

Le Bureau,  
Vu les avis de la DRFIP du 31 mars 2023, du 12 juillet 2024 et du 30 septembre 2025,  
Vu la délibération n° B/2026/012 du Bureau du 12 février 2026,  
Vu la Convention de portage du 18 janvier 2024,  
Vu l'avenant n°1 à la Convention de portage du 16 février 2026,  
Vu le rapport du Directeur général,  
Délibère :

**B/2026/042 : Reichstett - rue du Général de Gaulle / rue des Roses : Actualisation de l'emprise foncière et autorisation d'un programme de construction de 12 logements.**

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPFA) des terrains à bâtir, représentant l'assiette foncière de l'opération, et composés des parcelles suivantes cadastrées à savoir :
  - section 19 numéro 481/38 d'une contenance de 4,31 ares ;
  - section 19 numéro 483/189 d'une contenance de 1,40 are,
  - section 19 numéro 497/38 d'une contenance de 0,27 are,
  - section 19 numéro 550/34 d'une contenance de 0,83 are,
  - section 19 numéro 551/38 d'une contenance de 8,96 ares.Soit une contenance totale de 15,77 ares.

Pour un prix total de 362 928,80 € hors taxes, droits et frais dont frais de portage et de gestion éventuellement en sus à la charge de l'acquéreur.

2. D'autoriser la signature de l'avenant n° 2 à la Convention de portage du 18 janvier 2024 avec l'EPFA permettant d'actualiser l'assiette foncière de l'opération et d'intégrer notamment la parcelle cadastrée section 19 numéro 550/34.
3. D'autoriser le programme de construction d'environ 12 logements locatifs, dont 4 PLAI et 8 PLS. Le prix de revient prévisionnel s'élève 2 085 370 € TTC (TVA 5,5 % et 10 %), soit 3 407 € TTC le m<sup>2</sup> de surface habitable.
4. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer l'avenant n° 2 à la Convention de portage, l'acte de vente à intervenir et plus généralement tout acte afférent qui s'avèrerait nécessaire.

Ne prends pas part au vote : 0

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité

Le Directeur général,  
Julien MATTEI

Pour extrait conforme  
lundi 05 octobre 2026 / 09:11:16

Julien MATTEI  
Directeur Général

